

### EN TERME DE RÉGLEMENTATION ...

-2017



Toulouse Métropole se conforme à la réglementation interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires et développe le fauchage raisonné pour contribuer à la protection de l'environnement, et notamment de la faune et de la flore protégée bordant ses chaussées.

-2021



La commune de Pibrac s'engage à pratiquer le fauchage raisonné de ses chemins communaux en cohérence avec le service de gestion des routes métropolitaines.

## ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ



Pour contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, Toulouse Métropole a conclu un partenariat avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour reconduire les actions précédemment entreprises.

La protection de la flore et la gestion différenciée des dépendances vertes des routes transférées sont privilégiées, tout en prenant en compte la sécurité nécessaire pour les usagers.

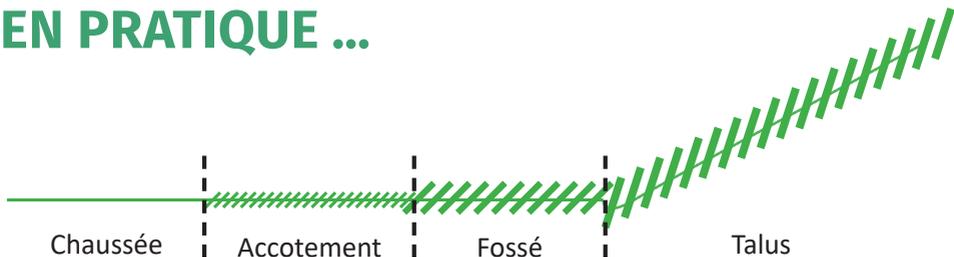


📍 Chemin Las Coumos  
Pibrac

**FAUCHE LIMITÉE,  
BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE**



# EN PRATIQUE ...



## FAUCHAGE CLASSIQUE

Coupe rase et talus fauché en mai - juin.



MAI - JUIN

SEPTEMBRE

Fauchage total  
(accotement, fossé, talus).  
Cycle biologique des espèces perturbé.

Fauchage total  
(accotement, fossé, talus).

## FAUCHAGE RAISONNÉ

Coupe entre 12 et 15 cm et talus fauché en septembre.



FAUCHAGE  
RAISONNÉ  
=  
CYCLE  
BIOLOGIQUE  
PRÉSERVÉ

MAI

JUIN - JUILLET

SEPTEMBRE

Fauchage de sécurité  
(accotement).

Fauchage partiel  
(accotement et fossé).  
Cycle biologique des  
espèces accompli.

Fauchage total  
(accotement, fossé, talus).